

Les OGM au Tadjikistan

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2004

Le Tadjikistan est membre du Protocole de Carthagène depuis le 12 février 2004. Pourtant rien n'a été fait pour régir la dissémination d'OGM dans l'environnement ainsi que leur utilisation dans les produits alimentaires. Le contrôle scientifique des OGM comme l'évaluation des risques ne sont pas encore réglementés. Le vide juridique entourant les OGM a pour conséquence qu'aucun organe administratif n'a été chargé de contrôler la production et la commercialisation des OGM et aucun système de traçabilité et d'étiquetage n'a été mis en place pour informer les citoyens. Il n'y a pas de contrôle pour l'importation des semences dans le cadre de l'aide alimentaire. Officiellement, il n'y a ni importation, ni utilisation d'OGM au Tadjikistan et aucune demande d'essai en champs n'a été présentée. Pour respecter les engagements du Protocole, un Cadre National de Biosécurité du Tadjikistan a été développé. Il a pour mission de mettre en place une base de données recensant notamment les avantages des biotechnologies pour le pays, les systèmes de contrôle existant, les législations nationales et internationales en vigueur. Par ailleurs, un Centre National sur la Biodiversité et la Biosécurité a été créé en 2003 afin d'aider à combler le vide juridique sur ces questions.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/les-ogm-au-tadjikistan/